

LISTES DES VIOLENCES ÉDUCATIVES ORDINAIRES (non exhaustive)  
(établie par l'équipe du site « Enfance épanouie »)

**Les violences physiques :**

Fesser, gifler... / Donner une tape sur la main / Bousculer l'enfant/le pousser/le tirer/ tirer les oreilles/les cheveux... Secouer / Tenir les joues /Mordre, pincer /Laisser pleurer seul / Forcer à goûter/à manger/à finir son assiette / Priver de dessert / Empêcher d'aller aux toilettes / Empêcher de boire/ de manger /Prodiguer des soins sans prévenir, par derrière (nettoyer le visage/moucher)  
Mettre un enfant sur le pot avant qu'il ne le demande / Conditionner l'enfant à la continence  
Allaitement et/ou repas de l'enfant sans prendre en compte sa faim mais en fonction de notre horaire décidé à priori (refuser à un enfant de manger / le forcer à manger)

**Les violences psychologiques :**

Crier / Faire la grosse voix, « hausser le ton » / Faire les gros yeux / Faire peur, effrayer / Réprimander / Brimer / Mettre au coin / L'isolement temporaire (sur une chaise, dans les escaliers...)  
L'isolement forcé / Créer un tableau d'appréciation du comportement de l'enfant via des visuels (lignes des couleurs, points, croix...) / L'indifférence (dont ignorer l'enfant en détresse émotionnelle quelque soient ses comportements, marquer volontairement une indifférence) / Pousser l'enfant à pleurer/provoquer les pleurs de l'enfant volontairement / [Le laxisme](#) / Les privations / Punir / Menacer / Faire du chantage / Rabaisser / Humilier / Insulter / Se moquer / Rire quand l'enfant est en détresse / Donner des surnoms humiliants/blessants / Donner des récompenses / Comparer les enfants / Mentir (Père Noël entre autre) / Cacher des choses impliquant l'enfant / Ne pas écouter l'enfant / Ne pas arrêter de chahuter/chatouiller quand l'enfant le demande / Ne pas respecter son intimité: entrer dans sa chambre sans y être invité, lire son courrier, ses comptes sur les réseaux sociaux, changer la couche de l'enfant devant tout le monde... / Critiquer ses amis, ses goûts devant lui / Lui faire faire des promesses / Se placer en autorité toute puissante (adultisme) / Confisquer le doudou/ la tétine/ jouets/ téléphone / Mettre des étiquettes « il est... » (positives ou négatives) / Avoir des attentes qui ne concordent pas avec le développement de l'enfant / Le forcer à mettre les habits que l'on choisit au lieu de respecter ses goûts / Le forcer à mettre sa veste/ bonnet... sans marge de manœuvre (explications, expérimentation du froid...) / Forcer un enfant à rester nu sur la plage alors que ce dernier a clairement exprimé son refus d'exposer son corps. / Forcer un enfant à s'habiller alors qu'il souhaite être nu, dans la mesure du possible. / Réveiller brusquement, lumière vive, bruit, chatouilles / Empêcher l'enfant de dormir sous unique prétexte qu'il doit "se lever tôt/à l'heure" sans réelle obligation. / Jeter les jouets de l'enfant sans son accord / Jeter/menacer de jeter les jouets de l'enfant sous prétexte qu'ils ne sont pas rangés

**Les violences culturelles :**

Les violences culturelles mêlent souvent violences physiques et psychologiques et posent un problème par rapport au consentement de l'enfant et à son choix libre et éclairé.

Imposer notre vision homme/femme / Imposer notre religion et des coutumes / Imposer notre athéisme / Imposer nos valeurs ("c'est bien"/"c'est mal") / Imposer notre régime alimentaire

-> Précision pour ces termes : il est important de transmettre nos valeurs (on ne peut d'ailleurs pas faire autrement puisque l'enfant baigne dans notre environnement), c'est le fait de les imposer si l'enfant choisit une autre voix qui est considéré comme une violence.

Percer les oreilles d'un enfant sans son consentement éclairé et réfléchi / Circoncire sans son consentement éclairé et réfléchi / Forcer à demander pardon/à s'excuser / Forcer à faire la bise/à se

laisser embrasser / Forcer à faire un câlin/à se laisser câliner / L'exposer sur internet/dans nos conversations sans son consentement (photos, vidéos, récit « intime »)

### **Les « douces violences »**

Le terme de « Douces Violences » est largement développé dans les ouvrages de Cristine Schuhl. Ce sont des comportements en apparence anodins, mais qui, répétés, peuvent être délétères pour l'enfant.

Donner des surnoms (monstre, bulldozer, petit diable...)

Utiliser du second degré alors que l'enfant n'est pas capable de le comprendre

Presser l'enfant dans toutes ses activités

Faire à sa place car on le trouve trop lent

Parler devant lui à la troisième personne sans l'inclure dans la discussion

Parler à l'enfant ou de soi en utilisant la 3ème personne : « Léo a fait ça » en parlant à Léo ; « Il est où papa » prononcé par papa.

Le mettre devant la tv/console/tablette pour avoir la paix

Utiliser un parc/lit cage alors que l'enfant a besoin de se mouvoir

Utiliser systématiquement la poussette avec un enfant qui demande à marcher

Parler devant l'enfant dans une langue étrangère ou épeler des mots pour qu'il ne comprenne pas et soit exclu de la conversation.

Empêcher un bébé de se mouvoir librement à cause de ses vêtements/chaussures.

Forcer à rester à table pendant le repas

### **Les maltraitances**

Nous complétons cette liste par celles des maltraitances, tout en gardant à l'esprit que la limite entre les deux est parfois inexistante et ne doit en aucun cas minimiser les dégâts causés par les VEO. Toute maltraitance observée doit conduire à protéger l'enfant.

Coups portés avec un objet / Coups répétitifs / Coups de pied/coups de poing / Isolement long/répété / Douche froide / Punition par mise à nu de l'enfant / Négligence / Privation de nourriture / Punir au pain sec et à l'eau / Privation de soin / Privation d'affection / Emprise / Humiliations / Insultes / Surnoms humiliants/insultants / Viol / Attouchement sexuel / Atteinte sexuelle / Excision NB.

Les parents maltraitants ne sont pas que violents, ils se montrent aussi "aimants" et pensent souvent éduquer leur enfant. Les enfants maltraités « aiment » leurs parents et peuvent chercher à les protéger. Cela ne rend légitime aucune maltraitance et ne doit jamais vous empêcher de signaler les faits au 119 et/ou à la gendarmerie/police.

### **Ce qui n'est pas spécifié ici : Les violences médicales**